

Mr Albert CORMARY

Le temps des débats directs est passé et le maître d'ouvrage a affirmé lors de la dernière réunion, à Narbonne, sa volonté de faire aboutir le projet, tel qu'il a été présenté. Nous en prenons acte.

Pourtant le débat a montré que la problématique était bien plus complexe que ce que ne le laissait entrevoir le dossier du maître d'ouvrage. Notamment, les paramètres à prendre en compte dans la prise de décision ne peuvent se réduire à « il faut y aller ». Tout au long des réunions du débat public, M. Navarro n'a eu de cesse de répéter : « *on est plus intelligent à plusieurs* ». Ces prises de position vigoureuses alliées à la complexité du dossier devraient vous conduire naturellement à organiser la suite du débat vers la prise de décision. La séquence qui s'achève est encadrée par le législateur au sein du code de l'environnement. Celle qui s'ouvre est de votre entière responsabilité.

M. Touret, expert commis auprès de l'atelier ad hoc n'a pas manqué à plusieurs reprises d'évoquer la modernité d'un projet. Citons : « *C'est à vous collectivement, citoyens, acteurs économiques, politiques, d'arriver à tester cette modernité portuaire sur un petit port. Il y a justement moyen sur un petit port de tester cette modernité portuaire, de limiter le surinvestissement tout en préparant l'avenir. Cela doit être un projet partagé. La vraie modernité portuaire, c'est entreprises, collectivités et citoyens autour du développement de leur port.* »

Les instances consultatives (Parlement de la Mer...) que M. Levassort a citées, n'ont aucune emprise sur le cours des choses et ne peuvent donc être opérantes. De plus, l'une d'elle a récemment énoncé un avis sur les questions énergétiques. Celui-ci s'aligne sur la modernité des années 1895-1905 et non à celle du début du XXI^{ème} siècle et aux défis qui sont les siens. Dans ses années-là, à en croire la presse et les discours politiques, l'industrie charbonnière devait assurer un avenir éternellement radieux. Qui se souvient des mines de Ségure, Cabezac, Mailhac, Truilhas, Durban... ?

A Narbonne, M. Codognès a plaidé pour la constitution d'une commission de dialogue. Quelle que soit la dénomination de l'instance qui pourrait venir prendre le relais du débat public, nous ne pouvons perdre de vue qu'un panel d'une cinquantaine de personnes aux opinions parfois contrastées a suivi passionnément les débats. Dans un récent article du magazine Télérama (N° 3289), était cité le philosophe Dominique Bourg : « *L'enquête publique renvoie à la France rurale du XIXe siècle, une démocratie de notables, un univers consensuel. Elle ne marche pas dans une société aux enjeux complexes, avec des citoyens qui veulent s'impliquer !* »

Ne les décevez pas !